



Le 7 mai 2021

## COMMUNIQUÉ

**La Ville de Lac Saint-Joseph entame le processus afin de décréter l'annexion de la partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac visée par un développement immobilier de manière à rétablir ses frontières et à préserver l'environnement naturel du Lac Saint-Joseph.**

L'annonce faite ce matin par le maire de Fossambault-sur-le-Lac, monsieur Jean Perron, du retrait du projet immobilier présenté par le promoteur Éric Brideau qui provoyait l'implantation d'un ensemble résidentiel comprenant de 400 à 450 unités au bord du lac Saint-Joseph ne rassure pas les élus de Ville de Lac Saint-Joseph. Ceux-ci, comme bon nombre des résidents de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac craignent que le promoteur et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac ne présentent de nouveaux projets de développement aux abords du lac faisant fi des orientations d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, et menaçant de ce fait l'équilibre fragile de l'écosystème du lac Saint-Joseph. C'est pourquoi les élus de la Ville de Lac Saint-Joseph ont amorcé une procédure visant l'annexion, au territoire de la Ville de Lac Saint-Joseph, de cette partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac incluant le domaine de la rivière aux Pins.

Au cours d'une séance extraordinaire tenue cet après-midi, le Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph a adopté à l'unanimité un avis de motion afin d'entamer un processus d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac appartenant antérieurement à la Ville de Lac-Saint-Joseph.

La ville de Lac Saint-Joseph a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé comme procureur dans ce dossier. Ceux-ci ont examiné toutes les avenues juridiques possibles afin d'assurer la conservation de ce territoire. Ils ont été spécialement mandatés pour faire connaître à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et à la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier la vive opposition de notre ville à ce projet et pour entreprendre les procédures judiciaires requises pour faire déclarer nulle la procédure amorcée par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour modifier sa réglementation et pour faire déclarer inopérants les règlements qui pourraient en découler.

Le territoire visé par le projet d'annexion avait été cédé à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour assurer la protection de l'accès public de la Plage Germain et pour protéger l'environnement particulier du lac Saint-Joseph. Dans un mémoire conjoint de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et la Ville de Lac Saint-Joseph daté du 24 avril 1979, ces villes exprimaient le désir d'éviter le danger que constitue le développement pouvant causer la fermeture de la plage publique et la destruction de l'environnement naturel.

Or, le 27 avril dernier, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a déposé une série de projets de règlement qui vont directement à l'encontre de l'engagement de protection de cet environnement naturel pris en 1985. Ce projet de développement de plusieurs tours d'habitation, dont la ville se fait également le promoteur, prévoit des constructions de 5 étages et l'implantation d'une marina de près de 100 emplacements sur le plan d'eau du lac Saint-Joseph.

Nous n'avons aucune assurance que le retrait du projet de monsieur Brideau, « dans sa forme actuelle », n'est pas le prélude à la présentation d'un autre projet de construction dans ce territoire. L'incertitude doit cesser et les citoyens doivent être rassurés. C'est pourquoi nous avons choisi d'aller de l'avant avec une procédure d'annexion de ce territoire afin d'en protéger la qualité et d'assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de ce secteur.

L'objectif du règlement d'annexion est de reprendre juridiction sur le territoire annexé en 1985 à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et de mettre en œuvre la volonté de la Ville de Lac Saint-Joseph de conserver, aux bénéfices de la population régionale, la seule plage publique d'envergure existant sur le territoire de la MRC et de reconnaître à cet endroit son caractère de centre récréatif régional, et ce, dans le respect de l'environnement.

Les résidents de la Ville de Lac Saint-Joseph, comme de nombreux résidents de Fossambault-sur-le-Lac qui au cours des derniers jours, se sont exprimés contre ce projet, ont à cœur la protection de l'environnement et de façon plus large, le respect des principes directeurs du développement durable. Notre intention est de poser un geste concret pour démontrer notre attachement à ces principes.

L'annexion de ce territoire à la Ville de Lac Saint-Joseph lui permettra d'assurer un meilleur contrôle sur l'accès au lac, de mieux protéger la qualité de l'environnement du plan d'eau, d'assurer le respect des orientations du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier et de préserver une meilleure qualité de vie aux résidents de ce secteur. Nous pourrions ainsi rétablir les frontières naturelles de la Ville de Lac Saint-Joseph qui seront délimitées au sud-est par la rivière aux Pins.

Les membres du conseil sont fort conscients que ces actions engendreront temps et argent, mais ils estiment important d'assurer un leadership relativement à la gestion et au développement de ce secteur, à la conservation de notre patrimoine collectif et à la préservation de l'environnement naturel du lac Saint-Joseph.